



Demande de mise sous tutelle avec avocat

Par Visiteur

Pourriez-vous m'indiquer si je dois prendre un avocat dans le cas d'une demande mise sous tutelle lors de la convocation du juge des tutelles . Le courrier du juge en faisant référence or lors de mon dépôt de dossier le secrétariat m' dit que cela n'était nécessaire suite à ma question sur ce point.Merci de me répondre rapidement.

Par Visiteur

Bonjour madame,

Dans la mesure où le juge des tutelles est saisi sur requête et non par assignation, vous n'avez pas l'obligation de prendre un avocat. Vous le pouvez mais n'êtes pas obligée.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse rapide.Quelles genres de questions suis-je en mesure de rencontrer auprès du juge lors de cette audition ?

Par Visiteur

Bonjour,

A ma connaissance, les questions récurrentes sont:

- Les raisons du placement sous tutelle?
- Les personnes que vous souhaiteriez comme tuteur?
- Les éventuels problèmes familiaux (discorde entre frères et soeurs etc.)

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse. Pour le moment je ne vois plus de question à vous soumettre.

Par Visiteur

Bonsoir madame,

Aucun problème.

Je laisse la discussion ouverte encore quelques jours au cas où vous changeriez d'avis.

Bien cordialement,

En vous remerciant pour nous avoir accordé votre confiance.